

Chambre et la présidence fonctionnent sur la base d'expériences. Tant que nous n'aurons pas de lignes directrices qui aideront tant ceux qui président les sessions du Parlement que les députés, il va falloir faire subir à cette question un examen très approfondi.

Peut-être la présidence désire-t-elle réserver son opinion quant à la portée de l'amendement et je serais peut-être ravi quelle que soit l'opinion qu'elle exprimera. Peut-être créons-nous quelques précédents. Cependant, si tel est le cas, lorsque nous en arriverons à l'heureuse époque où nous disposerons de ces lignes directrices, il sera beaucoup plus facile de comprendre ce dont il s'agit.

M. Jerome: Monsieur l'Orateur, je serai bref. A mon avis l'amendement proposé est inacceptable pour deux raisons. Premièrement, un amendement à une motion de deuxième lecture d'un bill doit s'opposer au bill ou à la progression de son étude. Cette motion ne fait ni l'un ni l'autre directement ou en langage clair. Il me semble qu'elle cherche à gagner sur les deux tableaux. Son objectif était de faire adopter ce que le bill propose tout en demandant au gouvernement d'aller plus loin. Ni le Règlement ni aucun précédent n'autorisent à proposer de tels amendements en deuxième lecture.

Quoi qu'il en soit, le problème de la recommandation qui est une partie essentielle de ce bill est que, bien que le député ne cherche pas à proposer directement une augmentation des dépenses qu'entraînerait ce bill, son amendement vise à demander au gouvernement de le faire pour lui ou de déterminer s'il est souhaitable qu'il le fasse pour lui. Si on tentait d'y donner suite cela entraînerait des décisions qui iraient au-delà de la recommandation de Son Excellence relativement à ce bill.

Le député, de façon astucieuse, essaie de concilier tous les avantages de l'alternative, du fait qu'il appuie la mesure comme telle, au lieu de s'y opposer, et que, d'autre part, il voudrait qu'elle fasse l'objet d'autres études. Sans directement proposer d'autres dépenses, le député propose qu'on procède à une étude de dépenses additionnelles. A ces deux égards, la motion est irrecevable.

M. Francis: Monsieur l'Orateur, je prétends que cet amendement est irrecevable. A une certaine époque, nous débattions les recommandations précédant un bill. Suivant le nouveau Règlement, nous n'en discutons pas. L'amendement, c'est clair, tend à dépasser la portée de la recommandation de Sa Majesté. Au moyen d'une proposition d'amendement, le député voudrait se permettre une chose qui lui est interdite par les restrictions que comporte la recommandation sur laquelle le bill se fonde. Je vois le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) secouer la tête.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je m'excuse. Je disais simplement que le député voulait dire «Son Excellence», plutôt que «Sa Majesté».

M. Francis: Je suis reconnaissant de la rectification de mon bon ami. J'espère qu'il est d'accord sur le fond de mon argument.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Pas nécessairement.

M. Francis: L'amendement apporté à un bill ne peut dépasser la portée de la recommandation sur laquelle le bill se fonde. Je prétends que cet amendement-ci est fautif à cet égard car il tend à imposer un fardeau supplémentaire au Trésor.

[L'hon. M. Lambert.]

M. l'Orateur suppléant: Comme l'a dit le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), je pourrais examiner cette question soigneusement. Je pense que cela ne fera pas de tort. Il est maintenant six heures moins vingt. Comme je l'ai dit au début, j'ai tendance à penser que l'amendement n'est pas recevable. Je le pense toujours, mais je suivrai la suggestion du député d'Edmonton-Ouest et je réfléchirai davantage au problème et prendrai une décision qui pourrait être utile. Si les députés sont d'accord, je retarderai ma décision jusqu'à ce que la Chambre reprenne l'étude du bill.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au sujet du bill C-207, il y a différents points que j'aimerais mentionner en premier lieu. Le problème est que l'on doit choisir. J'aimerais tout d'abord adresser un mot d'encouragement et d'espoir aux personnes âgées du Canada, et en particulier à leurs associations dynamiques. Je veux leur dire que nous avons compris leur message. Même notre gouvernement se rend compte qu'il ne peut refuser d'augmenter les pensions que touchent les personnes âgées. C'est pourquoi nous étudions cette mesure législative aujourd'hui.

Lorsque je parle des personnes âgées et de leurs associations actives, je pense aux groupes avec lesquels je suis en contact depuis Terre-Neuve et l'île du Cap-Breton jusqu'à l'île de Vancouver, comme les *Pensioners Concerned*, les Personnes âgées unies d'Ontario et les organisations et fédérations de vieillards de toutes les provinces du Canada. Je pense également à une nouvelle association de la côte du Pacifique, connue sous le nom de *Pensioners for Action Now*. Les députés de tous les partis qui sont allés récemment à Vancouver connaissent cette organisation. Certains d'entre eux savent peut-être également combien les membres de ce groupement sont impatients d'obtenir une pension de base de \$150 par mois, ainsi que d'autres améliorations, pour nos personnes âgées.

Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui est bien loin de répondre aux espoirs et aux exigences des personnes âgées de notre pays et il ne leur donnera pas satisfaction. Cependant, le simple fait qu'il ait été présenté indique à ces personnes que l'on est en train de comprendre leur problème. J'espère que cela les encouragera à continuer leurs démarches. Elles savent que certains d'entre nous, à la Chambre des communes, continueront de soutenir leurs espérances et leurs exigences jusqu'à l'obtention d'une véritable justice pour les vieillards et les personnes à la retraite.

En second lieu, j'aimerais dire qu'aujourd'hui est un très beau jour pour certains d'entre nous de la Chambre des communes. Non pas parce que nous sommes entièrement satisfaits du projet de loi proposé par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), mais parce qu'il nous donne l'occasion de nous rappeler que la tenacité est toujours récompensée.

• (1740)

Je suis allé un peu à la découverte dans les archives au cours de la nuit dernière et ce matin. J'ai à peine commencé de compiler toutes les occasions où les députés de ce parti ont réclamé des améliorations au régime de pension de sécurité de la vieillesse et des modifications de toutes sortes. Toujours le ministre et ses prédécesseurs à ce poste ont répondu non. Bien des fois, lorsque nos propositions ont été mises aux voix, nous avons échoué. Je suis témoin qu'il en est ainsi depuis trois décennies. Je me souviens de m'être fait dire par feu J. L. Ilsley que je demandais trop alors que je demandais seulement de